



CHARTRE POUR LES PARRAINAGES DE L'ASA à MADAGASCAR

L'accès à l'éducation est au cœur des programmes de réinsertion de l'ASA.

Permettre la scolarité ou une formation professionnelle, c'est donner la possibilité à un enfant ou à un jeune d'envisager un avenir.

L'éducation est primordiale pour espérer pouvoir un jour sortir du cycle infernal de la pauvreté.

Depuis 32 ans, L'ASA permet à Madagascar une réinsertion rurale et une réinsertion urbaine à des familles précarisées grâce à la formation puis l'installation d'agriculteurs. Devant la motivation de leurs enfants à étudier, et l'envie de plusieurs familles françaises de les aider, nous avons mis en place un soutien sous la forme de parrainages. Ces parrainages permettent aux enfants et aux jeunes de suivre leur scolarité, une formation et contribuent également à l'amélioration de leurs conditions de vie et à l'accès aux soins médicaux.



« Accompagnons les vers l'avenir ! »

ASAM PROVENCE

Association de solidarité internationale d'intérêt général

586 av de la République – 83560 VINON sur VERDON – asamprovence@gmail.com 06 79 80 38 17

www.asafrance-madagascar.org

PARRAINAGE COLLECTIF RURAL

Le parrainage collectif permet d'apporter une aide précieuse aux enfants scolarisés dans les villages de l'ASA. Il participe à l'amélioration concrète et durable des conditions de vie des enfants et celles de leur communauté.

L'équipe sociale et les directeurs des écoles nous fournissent les fiches des enfants à parrainer

Selon les besoins du groupe, il s'agira d'acheter du matériel scolaire, des jeux éducatifs, un équipement informatique, d'organiser un soutien scolaire, d'améliorer des locaux mais aussi d'apporter un complément alimentaire régulier et de permettre l'accès aux soins médicaux.

LES PARRAINS

Les parrains sont des individus ou un groupe qui s'engagent à verser la somme de 20 € mensuel pour un parrainage collectif soit 6€80 après déduction fiscale.

Coordonnées bancaires ASAM PROVENCE
IBAN FR76 1910 6008 3443 6291 2698 980

Les parrains acceptent que le transfert d'argent soit fait par **ASAM Provence** qui l'adresse à son correspondant sur place : l'**ASA**. Celui-ci s'occupe de la gestion des dons, transmet les pièces comptables justificatives et les échanges de lettres traduites.

La durée de l'engagement est d'un an minimum, Le parrain reste cependant toujours libre d'interrompre son soutien financier.

CORRESPONDANCE

Lorsque les parrains ont signalé leur candidature, ils reçoivent le dossier d'un enfant « ambassadeur » décrivant sa situation familiale et sociale.

Une correspondance peut alors s'établir.

« L'ambassadeur » représente un groupe d'enfants (une classe ou son village) Si un parrain souhaite faire parvenir un don, il est souhaitable d'en faire profiter le groupe d'enfants.

L'équipe de parrainage adresse deux fois par an aux parrains une lettre d'informations qui relate la vie, les activités et les réalisations de l'association. Ce courrier est accompagné d'une production de l'enfant ambassadeur du groupe parrainé.

ASAM PROVENCE

Association de solidarité internationale d'intérêt général
586 av de la République – 83560 VINON sur VERDON – asamprovence@gmail.com 06 79 80 38 17
www.asafrance-madagascar.org

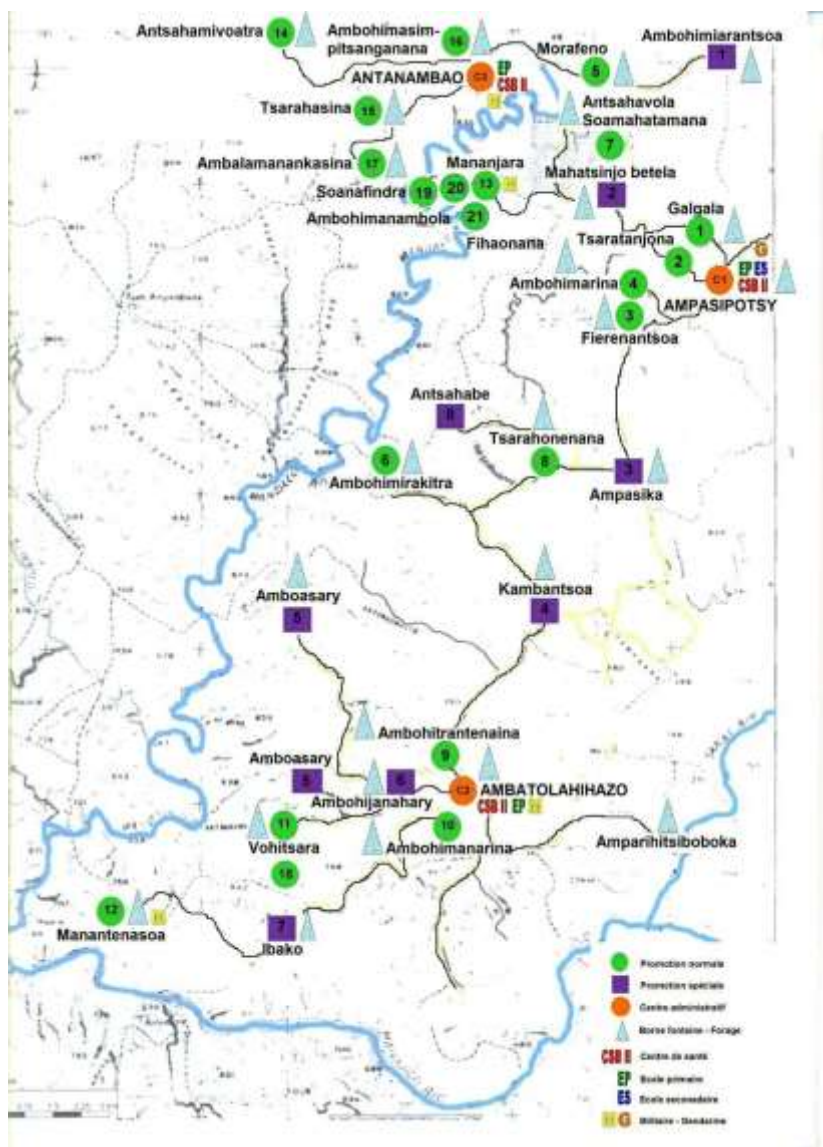
L'ASA est une organisation dont le but est d'aider l'enfant dans son environnement et dans son cadre familial, il n'est pas prévu de faire venir les enfants en France. Le parrain peut par contre rencontrer son filleul lors d'un voyage à Madagascar.

Les villages de l'ASA

28 villages regroupés dans la ZMA (zone de migration de l'ASA) située dans la région du Bongolava au sud-ouest de Tananarive.

, ils comprennent trois centres : Ampasipotsoy, le chef-lieu, regroupe une école primaire, un collège, un lycée (170 élèves en 2024), deux internats, un centre de formation aux métiers ruraux. Au nord de la zone, Antanambao, une école primaire et un collège communautaire en construction géré par les parents d'élèves.

. Au sud, Ambatolahazo : une école primaire, un collège et un internat.



ASAM PROVENCE

Association de solidarité internationale d'intérêt général

586 av de la République – 83560 VINON sur VERDON – asamprovence@gmail.com - 06 79 80 38 17

www.asafrance-madagascar.org

L'objectif : L'association malgache, l'ASA reçoit les fonds du parrainage par l'intermédiaire de son partenaire français ASAM Provence et peut ainsi offrir aux enfants les services suivants :

- | | |
|---|---|
| 1 Scolarité : | Prise en charge des frais de scolarité de l'enfant ambassadeur et participation à l'achat de fournitures scolaires pour tous . |
| 2 Suivi alimentaire et sanitaire : | Gouter pour tous les enfants et aide alimentaire spéciale pour les orphelins
formation à l'hygiène visite médicale systématique des élèves, vaccinations |
| 3 Activités socio-culturelles : | Célébrations des journées internationales
sports, jeux divers, excursions activités artistiques |

ASAM PROVENCE